

Rapport sur le budget 2025

La commission composée de Quentin Frick, Christophe Kipfer et du rapporteur, s'est réunie les 8, 11 et 22 novembre 2025.

Nous remercions, M. Claude Jaggi, syndic, M. David Romero municipal des finances et Mme Sandrine Aebischer, boursière pour les motivations fournies à cette occasion.

David Fasola et Carole Grossrieder, pour la commission de gestion, ont assisté à l'entretien avec la municipalité afin de mieux saisir les enjeux qui mèneront aux comptes qu'ils devront examiner.

Bases de travail :

- Budget communal 2025, Budget EIESP, STEP et Voirie intercommunale 2025
- Comptes communaux 2023

Remarque générale

Le graphique des « charges par nature » est une leçon d'humilité pour la commission et partant, pour le conseil. Outre les charges au profit de l'Etat et associations intercommunales (50% selon le préavis) il convient d'ajouter les intérêts passifs et amortissements (conséquences de décisions passées) et le poste « Autorité et personnel » (compétence municipale) pour atteindre un total de 82% des charges. Le conseil peut donc influencer sur moins de 1/5^{ème} (18%) des dépenses proposées.

La commission salue la rigueur et le professionnalisme de Mme Aebischer. Nous sommes heureux de pouvoir compter sur les compétences qu'elle est en passe d'acquérir pour maîtriser la nouvelle comptabilité MCH₂, qui consacre la disparition des fonds de réserves non réglementés et conduit à des amortissements extraordinaires.

Ces effets comptables ont pour conséquences de « déstabiliser » la situation acquise de certains postes, sans être pérennes ni indiquer une tendance. Nous en voulons pour preuve que l'excédent de charges prévisionnels réel se monte à 194'000,- alors que nous voterons un déficit de 666'000.-

Tableau des intérêts et amortissements, des fonds de réserve et leurs variations

Le taux de 2% prévu pour nos emprunts l'année prochaine nous paraît raisonnable et prudent. Le taux moyen est actuellement de 1.6% et la tendance est plutôt à la baisse. Nous rembourserons près de 400'000.- de dettes en 2025 sur un total de 6'900'000.- soit un peu plus de 5%.

La commission regrette qu'aucune attribution ne soit faite aux fonds de réserve à réglementer, qui subsisteront dans la nouvelle comptabilité, notamment pour le patrimoine financier (voir sous point 3).

Comme nous le répétons depuis 4 ans, le fonds Eau est abondé (+72'000.-) sans nécessité prévisible et le fonds épuration siphonné (-92'000.- hors effets comptables) par le projet de l'AIERG

Il devient urgent d'adapter le règlement de l'épuration afin de pouvoir augmenter ses taxes, tout en abaissant celles de l'eau pour un montant correspondant.

Remarques particulières sur les différents dicastères

1. Administration générale

- Salaires

Nous comprenons que l'augmentation du temps de travail de l'archiviste est provisoire et qu'une fois le retard rattrapé et les processus d'archivage intégrés aux tâches quotidiennes, ce poste pourrait être réduit à qq jours par année.

- Tourisme

Que la ville de Grandson veuille maintenir une activité commerciale avec la maison des terroirs dans la rue Haute est tout à fait louable mais ne devrait pas se faire aux frais des autres communes.

La fermeture des offices du tourisme devrait libérer des moyens pour l'activité tourisme de l'ADNV et lui permettre de promouvoir Concise.

- Transports publics

Dès la semaine prochaine, 38 trains, contre 8 aujourd'hui desserviront notre commune au prix de 1'000.- par année par convoi. C'ad 0,3 ct par jour et par habitant.

- Service informatique

2025 sera une année de migration bisannuelle qui ajoutée au module MCH2 et au nouveau logiciel de prise de PV, double les charges de ce poste. A noter que le logiciel de PV induira en sus de son achat et configuration pour 17'000.- des coûts de licence et maintenance de 3'400.- par année.

Pour les migrations MCH2 OFISA encaissera 65000.- en tenant compte des migrations de l'EISP, de la STEP et de la Voirie pour 6'000.- chacune.

2. Finances

- Impôts

La logique qui sous-tend des prévisions basées sur des moyennes quinquennales est poursuivie. Ce procédé amène de la cohérence et de la vraisemblance.

- Péréquation-facture sociale-réforme policière

Ces 3 charges au profit de l'Etat sont désormais regroupées au sein de la NPV. Les montants prévus pour 2025 au niveau de la facture sociale ne tiennent pas compte des recettes extraordinaires. Suite à la recette exceptionnelle des impôts de successions en 2023, nous devons nous attendre à un solde à payer qui se rapprochera du montant payé en 2023, soit 1'700'000.- au lieu des 992'000.- prévus. Ces ponctions successives mériteraient une analyse plus approfondie du bien-fondé

du taux des droits de successions communaux, actuellement à 100% du taux de l'état.

3. Domaines et bâtiments

- Ce dicastère illustre la problématique de la dissolution des fonds de réserve et des amortissements extraordinaire. Normalement déficitaire, il est exceptionnellement bénéficiaire pour 2025.

- Forêts

L'arbre de l'artifice comptable cache la forêt !!

L'exploitation réelle avec sa multitude d'intervenants et d'intermédiaires reste largement déficitaire. La vente du bois ne couvre plus que 40% du prix de l'exploitation. Encore une fois, la commission est d'avis que renoncer à l'exploitation commerciale de nos forêts pour se limiter à leur mise à disposition comme espace de détente pour la population, réduirait les coûts de moitié.

- Cavasson

L'étude prévue en 2024 est reportée à 2025.

Gestion générale des bâtiments

La ré-internalisation de la conciergerie pour la grande salle par l'engagement d'une nouvelle employée de la voirie ne conduira pas forcément à des économies mais à un meilleur encadrement des locations et de l'entretien courant.

- Gendarmerie et ancien collège

La commission est heureuse d'avoir été entendue sur le maintien demandé du fonds de rénovation, elle espère que le résultat financier de 2025 permettra de l'abonder...

- UAPE

Le fonctionnement financier se déroule conformément au préavis voté en 2023.

4. Travaux

- Ordures et déchetteries

Le montant 122'500.- de taxe déchets ne peut pas être atteint avec le règlement actuel. Sauf adoption du nouveau règlement en mars 25, ce poste sera déficitaire d'environ 40'000.-

- Réseau d'égouts

Notre part au projet AIERG de 110'000.- comprend la part de Corcelles qui doit nous être remboursée au compte 4526. Nous espérons que la commune de Corcelles ne changera pas d'avis.

- Port de plaisance
Même si l'amortissement comptable se terminera en 2025, la commission rappelle qu'il restera à cette date une dette de plus 700'000.- à rembourser jusqu'en 2039 à raison de 50'000.- par année. Ceci n'apparaissant plus dans le compte du port, une note en bas de page le rappelle.

Le tarif des locations est inchangé depuis les débuts du port, la question de la révision des contrats de locations semble difficile.

- Instruction publique et sécurité sociale

L'identité des montants entre enseignement primaire et secondaire est une coïncidence.

- Police

Fait désormais partie de la NPIV, commentée sous point 2.

- ORPC

19,24 par habitants contre 19,35 dans le budget 24. Miracle, pour une fois une réorganisation se traduit, au moins provisoirement positivement dans les chiffres.

8. Services industriels

- Réseau d'eau – Achat de compteurs et matériels

Le prestataire a été remplacé et peut-être verrons-nous le bout du tuyau au bout de la législature !

- Eclairage public

La baisse du prix de l'électricité et le remplacement des lampes de la route cantonale par des LED, devrait voir baisser le poste consommation.

Comptes annexes

STEP

- Service informatique voir sous point 1

Voirie intercommunale

- Curieusement, il semble que malgré de nouvelles constructions la population de Corcelles diminuera de 8 habitants l'an prochain ...

Conclusion et recommandation

L'introduction de MCH2 et ses implications comptables, la nouvelle péréquation qui intègre la facture sociale et la réforme policière, rendent caducs tout espoir de comparaison avec les exercices antérieurs.

Ce budget peut être considéré comme celui de l'année -1 avant celui de 2026 qui sera notre année zéro. Afin de pouvoir participer à cette passionnante aventure, nous vous invitons à accepter celui-ci.

Pour la commission des finances :

Quentin Frick

Christophe Kipfer

Eloi Du Pasquier